

Paris, le 17 décembre 2024

# Communiqué d'information



## Politique de rémunération des mandataires sociaux

(Article R. 22-10-14-IV du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de TERACT qui s'est tenue le lundi 16 décembre 2024, a approuvé les résolutions relatives aux politiques de rémunération des Administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du Directeur général délégué, telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU) 2023-2024, de la manière suivante :

Résolutions	Résultat du vote	Section dans le DEU 2023-2024
<b>12<sup>ème</sup> Résolution</b> Politique de rémunération des Administrateurs	Approuvée à 90,257%	Paragraphe 3.2.1.5
<b>13<sup>ème</sup> Résolution</b> Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	Approuvée à 90,257%	Paragraphe 3.2.1.2
<b>14<sup>ème</sup> Résolution</b> Politique de rémunération du Directeur général	Approuvée à 90,257%	Paragraphe 3.2.1.3
<b>15<sup>ème</sup> Résolution</b> Politique de rémunération du Directeur général délégué	Approuvée à 90,257%	Paragraphe 3.2.1.4

### TERACT

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 734.278,97 euros  
Siège social : 83, avenue de la Grande Armée, 75016 Paris  
889 017 018 RCS Paris